



Direction du CCAS - Gestion budgétaire - CCAS

DELIBERATION N° 2026.06.18 **du Conseil d'Administration du 23 juin 2026**

Affectation du résultat **Budget principal du CCAS** **Exercice budgétaire 2025**

Date de la convocation : 15 juin 2026
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Marie-Agnès AMABILE

La Vice Présidente : Mme Marie-Pascale BONNEFONT

Sont présents :

Mme Isabelle KIRSCH, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Alain BERNIER.

Absents excusés:

M. Jean-Pierre CHEVANNIER, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Geoffrey LANDRAIN.
M. François DARCHIS (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022.12.54 du 6 décembre 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025.03.15 du 27 mars 2025 relative au budget primitif 2025 du budget principal du CCAS,

Vu la délibération n°2025.10.30 du 7 octobre 2025 relative à la décision modificative n°1 du budget principal du CCAS,

Vu la délibération n°2026.03.3 du 10 mars 2026 relative au budget primitif 2026 du budget principal du CCAS,

Vu la délibération n°2026-06-xx du 23 juin 2026 relative à l'approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal du CCAS,

Considérant que le résultat d'investissement avant reports, soit 3 789 662,68 € est obligatoirement affecté à sa section d'origine,

Madame la Vice-Présidente expose :

Par délibération en date du 10 mars 2026, le Conseil d'administration a autorisé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 et l'affectation de ceux-ci dans le cadre du vote du budget primitif (BP) 2026 du budget principal du CCAS de Versailles.

Les comptes de l'exercice 2025 de ce budget étant définitivement arrêtés, le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal du CCAS de Versailles vient d'être soumis à l'adoption du Conseil d'administration.

En application de l'instruction comptable M57, il convient d'affecter définitivement le résultat excédentaire dégagé en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025, soit 3 663 812,70 €.

L'exposé de Madame la Vice-Présidente entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) D'arrêter le résultat excédentaire du budget principal à 3 663 812,70 € et de l'affecter sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Madame la Vice-Présidente soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 13 voix